



Suite à la mise en place du VSM « H24 » au CI St Priest, SUD s'est déplacé dans ce centre à la demande des personnels le jeudi 10 avril à 19 heures.

SPP DE TOUS CI, VOUS ETES CONCERNES !

- **SUD demande à être reçu par le Directeur**
- **Le DDSIS se déplace au CI Saint Priest le 22 avril à 10 H 30**
- **Demande de lisibilité sur le dossier VSM**
 - 🔔 D'autres VSM ? 🔔 Dans quels centre ? 🔔 Quelle échéance ?
- **Demande de mise en place de règles concertées**
 - 🔔 Réservé au SPP : 1 - Activité partielle 2 – Autres SPP
 - 🔔 Garde nuit et garde jour pour les SPP
 - 🔔 Grades programmées à l'avance pour les infirmiers, comme les SPP
- **Respect des Sapeurs-Pompiers Professionnels**
 - 🔔 Pas de compte rendu demandé à un SPV sur un SPP
 - 🔔 Règlement d'éventuel problèmes par l'officier de jour
 - 🔔 Mêmes règles pour tout le monde :
 - ☉ Territorialité ☉ Utilisation VL pour venir à St Priest
 - ☉ Conduite en permis probatoire ☉ Permis T.A.R.S.

Celui qui se bat, peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu